

## Actes du 16<sup>e</sup> colloque de l'AQPC



**MOI, J'ENSEIGNE AU COLLÉGIAL...  
LE CONTEXTE ACTUEL ET SES EXIGENCES**

**6C43**

**L'épreuve uniforme de français, itinéraire  
d'élaboration et de validation, de la conception  
à la réalisation**

Jean-Denis Moffet  
Responsable de projet/Professeur, DGEC  
Collège de Rimouski



Association québécoise  
de pédagogie collégiale

# L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS, ITINÉRAIRE D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION De la conception à la réalisation

Jean-Denis Moffet  
Responsable de projet/professeur, DGEC  
Collège de Rimouski

---

Construire une épreuve exige une démarche rigoureuse afin de s'assurer que cette dernière soit valide et fidèle. L'objectif de cette communication est de faire connaître les étapes de préparation de l'épreuve uniforme de français ainsi que les résultats obtenus lors de la première administration générale de l'épreuve, le 3 février 1996. Dans un premier temps, il y aura une brève description des étapes de préparation de l'épreuve. Par la suite, les résultats de l'épreuve du 3 février dernier seront présentés et une interprétation de ces résultats sera proposée. Enfin, nous verrons les étapes qui restent à franchir et nous essayerons de dégager les retombées possibles de la construction de cette épreuve.

## 1. Valider le contenu de l'épreuve

La première étape d'élaboration de l'épreuve consistait à valider le contenu et la forme de l'épreuve. Pour ce faire, dans un premier temps, une analyse des cours de français de formation générale commune a été effectuée afin de dégager un tableau de spécification. Par la suite, des consultations ont été menées auprès des départements de français du réseau afin de connaître le contenu de chacun des trois cours de formation générale commune ainsi que les modalités d'évaluation utilisées dans chacun des collèges. Les renseignements recueillis ont permis de construire des prototypes d'épreuves à la suite du premier et du deuxième cours de français : l'analyse littéraire et la dissertation explicative. Ces prototypes ont servi principalement à explorer la nature et le contexte possible de l'épreuve ainsi que les modalités de correction. Les résultats obtenus à ces expérimentations ainsi que les résultats des consultations effectuées auprès des départements de français ont servi à alimenter la réflexion d'une vingtaine d'enseignantes et d'enseignants du réseau pour déterminer ce que pourrait être l'épreuve uniforme à la suite des trois cours de formation générale commune. C'est à ce moment, à l'automne 1995, que le but et la nature de l'épreuve ont été définis.

Le but de l'épreuve est de vérifier que les élèves possèdent, au terme des trois cours de formation générale commune, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique qui soit cohérent et écrit dans une langue correcte. Une dissertation critique de 900 mots, à partir de textes littéraires présentés au moment de la séance de rédaction, constitue la nature de l'épreuve. Les élèves ont

quatre heures trente minutes pour rédiger et réviser ce texte.

## 2. Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de l'épreuve ont également été déterminés à partir des consultations effectuées auprès des collèges et à partir de l'analyse des éléments de compétence de chacun des trois cours de français de la formation générale commune. La grille d'évaluation comporte huit critères répartis en trois grands regroupements : le contenu du texte, l'organisation du texte et la maîtrise de la langue. Le premier regroupement de critères renferme trois critères : le respect du sujet de rédaction, la qualité de l'argumentation et l'intégration de connaissances littéraires. Le deuxième regroupement comprend deux critères relatifs à la construction du texte : la construction de l'introduction et de la conclusion et la structure du développement. Enfin le troisième regroupement a trait à la qualité de la langue. Il renferme trois critères : le vocabulaire, la syntaxe et la ponctuation, et l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale.

La pondération accordée à chaque critère provient aussi de la consultation des collèges et d'enseignantes et d'enseignants afin de déterminer un poids relatif à chaque critère et regroupement de critères, lequel poids reflète l'importance réelle accordée à ces critères dans l'enseignement et l'apprentissage. Les critères relatifs au contenu valent 50 % des points et le critère déterminant parmi les trois critères est celui de la qualité de l'argumentation. Par ce critère, on vérifie la cohérence des arguments, la pertinence des preuves tirées des textes proposés et la capacité d'analyse et d'explication de l'élève. Par ailleurs, les critères de l'organisation comptent pour 20 % des points. Enfin, il faut noter que les critères du contenu et de l'organisation sont évalués à l'aide d'une échelle d'appréciation comprenant six niveaux allant de très bien à nul et départageant le seuil de réussite entre un niveau de maîtrise suffisante et un niveau de maîtrise insuffisante. Le correcteur ou la correctrice doit porter un jugement global sur le degré de maîtrise de chacun de ces critères.

Par contre, l'évaluation des critères de la langue s'appuie sur un relevé quantitatif des erreurs de langue commises par l'élève. Ce regroupement de critères vaut 30 points. On enlève un demi-point par fautes, peu importe le type de fautes. Il faut noter que, contrairement au test de français,

il n'y a pas de points précis accordés à chacun des critères de la maîtrise de la langue. Comme exemple, il n'existe pas de limites propres (10 points) pour les erreurs de syntaxe et de ponctuation. Toutes les erreurs sont additionnées, multipliées par 0,5 et soustraites des 30 points réservés à la langue. Le mode d'évaluation est négatif : on enlève des points pour les fautes. Ce mode d'évaluation s'apparente à celui utilisé dans le réseau collégial.

Pour réussir à l'épreuve, l'élève doit respecter quatre conditions : obtenir une moyenne de 50 % pour les critères du contenu, pour les critères de l'organisation du texte et pour les critères de la langue. De plus, il doit obtenir une note globale de 60 %.

### 3. Les résultats de l'épreuve du 3 février 1996

L'annexe qui suit ce texte fait connaître les résultats par critères, par regroupements de critères et par verdicts. On remarque principalement que les élèves savent analyser correctement la consigne de rédaction (critère 1) et qu'ils maîtrisent bien la construction du développement et des paragraphes (critère 5). De plus, ils maîtrisent relativement bien la construction de l'introduction et de la conclusion et la qualité de l'argumentation (critère 2) s'avère assez bonne (73,3%). Il faut noter que ce critère, avec les critères de la maîtrise de la langue, est un critère déterminant pour la réussite de l'épreuve, car il vaut trente points. On observe d'ailleurs que la moyenne obtenue à ce critère se rapproche de la note globale (71,6%) de l'épreuve. Enfin, on observe que les élèves éprouvent certaines difficultés au critère de l'intégration des connaissances littéraires et aux critères de la maîtrise de la langue, particulièrement en syntaxe et ponctuation où le nombre moyen de fautes est le plus élevé.

Par ailleurs, on remarque un taux de réussite assez élevé, soit de 81,2 %. Il faut cependant se rappeler que les élèves qui se sont présentés à l'épreuve sont des élèves qui ont réussi dans une très grande proportion les trois cours de formation générale commune puisque les conditions d'admissibilité à l'épreuve sont les suivantes : avoir réussi les deux premiers cours et être en voie de compléter le troisième. De plus, en février dernier, les élèves avaient complété ce troisième cours. On remarque enfin que les principales causes d'échec des élèves sont le fait de ne pas obtenir 60 % pour l'ensemble de l'épreuve et de ne pas rencontrer le seuil de réussite imposé pour la maîtrise de la langue.

### 4. Interprétation des résultats

L'analyse des résultats de l'épreuve soulève certaines questions, surtout lorsqu'on compare ces résultats à ceux obtenus dans les années antérieures au test de français. Quels sont donc les facteurs qui peuvent expliquer un taux de réussite plus élevé? Nous n'en sommes actuellement qu'à des pistes d'explications qui seront donc confirmées ou infirmées lors de l'analyse des résultats des prochaines

épreuves. Cependant, quatre principaux facteurs pourraient tout de même être avancés pour tenter d'expliquer ces résultats : le type d'épreuve, le lien plus étroit entre la formation reçue et le type d'épreuve, la force des élèves qui se sont présentés à l'épreuve et les modalités de correction.

Demander à l'élève de rédiger une dissertation critique à partir de textes littéraires représente un contexte différent du texte argumentatif du test de français. L'élève est placé devant une tâche plus circonscrite et mieux définie : énoncer un point de vue critique sur les textes devant lui ; il n'a pas à exprimer une opinion sur un sujet qu'il connaît plus ou moins et sur lequel il n'a pas de prise pour amorcer une discussion. Le type d'épreuve amène l'élève à utiliser un vocabulaire plus précis, celui des textes proposés et du langage littéraire, vocabulaire propre à la langue écrite. Ce premier facteur pourrait donc expliquer la plus grande qualité des textes des élèves tant au niveau du contenu que de la maîtrise de la langue.

Par ailleurs, il faut relier le premier facteur au deuxième : la formation qu'ont reçue les élèves. En effet, la dissertation critique est un type de texte ou d'exercice comparable à ce que les élèves ont fait à plusieurs reprises au cours de leur formation. De plus, certains élèves ont également été placés dans le même contexte de l'épreuve : écrire une dissertation à partir de textes littéraires dans une période de quatre heures. Ces conditions, qui relèvent de la validité de contexte, pourraient expliquer aussi la hausse de la qualité des textes, car les élèves connaissaient le contexte et avaient, à plus d'une occasion, fait des exercices comparables avec, en plus, des critères d'évaluation comparables, ceci contrairement au test de français.

Le troisième facteur pouvant expliquer les résultats est relié à la force relative des élèves qui ont fait l'épreuve : ces derniers ont réussi consécutivement les trois cours de formation générale commune. Ce sont des élèves assez forts qui ont réussi dans une forte proportion leurs cours et il est donc plutôt normal qu'ils réussissent, avec un taux élevé, une épreuve reliée à la formation qu'ils ont reçue.

Enfin, un dernier facteur pouvant expliquer les résultats pourrait être celui des modalités de la correction. En effet, pour les critères de la langue, deux catégories d'erreurs ont été considérées : des erreurs majeures et des erreurs mineures. Les erreurs majeures sont pénalisées à chaque occasion, tandis que les erreurs mineures le sont une fois par texte. Il faut noter cependant que les erreurs mineures ont trait principalement aux erreurs de ponctuation, particulièrement l'emploi de la virgule, là où le consensus sur une norme fixe est difficile. Les erreurs de syntaxe, sauf l'emploi fautif répété de la même conjonction ou locution conjonctive, de la même préposition ou locution prépositive, d'un adverbe ou d'une locution adverbiale, sont pénalisées chaque fois ainsi que les erreurs d'orthographe grammaticale. Par contre, lorsqu'on tient compte des différences entre l'épreuve de langue et littérature et l'ancien test de français (le nombre de mots, le type de texte, les

critères, les conditions de réussite, etc.), on peut affirmer que les exigences relatives à la maîtrise de la langue sont comparables.

Il faut souligner également que des études de fidélité de la correction ont permis d'observer un taux de généralisabilité ou un coefficient de fidélité élevé, ce qui accorde aux modalités de la correction un caractère de fidélité. Rappelons que la correction est effectuée par deux équipes de correctrices et de correcteurs, lesquels possèdent au minimum un diplôme de premier cycle universitaire en lettres (ou dans une discipline connexe) ou qui ont acquis une expérience de la correction, expérience obtenue à la correction de l'ancien test de français ou de l'examen de français écrit de la cinquième année du secondaire. Chacune des équipes de correction, celle de Montréal et de Québec, est encadrée par des superviseurs qui sont des enseignantes et des enseignants de collèges. Les superviseurs voient à la formation des correctrices et des correcteurs, apportent de l'aide durant la correction et revoient systématiquement toutes les copies où il y a échec à l'un des critères.

## 5. Conclusion

L'épreuve du 3 février dernier était la première d'une série d'épreuves devant mener à la forme définitive de l'épreuve. Les étapes consécutives à venir permettront d'apporter des modifications et des ajustements qui tiendront compte des observations du réseau et des résultats obtenus à chacune des épreuves, ceci pour assurer la plus grande validité et fidélité possible à cette épreuve. Il faudra principalement voir à ce que chacune des composantes de l'épreuve soit cohérente avec le but de l'épreuve qui est, on le rappelle, de vérifier que les élèves possèdent les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes

littéraires et pour émettre un point de vue critique qui soit cohérent et écrit dans une langue correcte. À cet effet, il faudra donc principalement revoir la formulation des questions, la longueur des textes proposés aux élèves ainsi que la durée de l'épreuve pour nous assurer que les exigences correspondent au but de l'épreuve. De plus, il faudra réexaminer le poids de chacun des critères ou leurs modalités de correction pour vérifier qu'ils ont une importance adéquate dans l'évaluation. À cet effet, il serait pertinent de se demander si les erreurs de ponctuation devraient avoir la même importance que les erreurs de syntaxe dans l'évaluation de la maîtrise de langue.

Pour terminer cette communication, on pourrait ajouter que la démarche empruntée pour construire cette épreuve pourrait constituer un itinéraire possible de confection de tout examen. Il faut d'abord définir le domaine à évaluer, déterminer le but de l'épreuve, les critères d'évaluation et fixer le niveau de performance attendue représentant le seuil de réussite. Il faut aussi mettre en place un processus d'évaluation de la qualité de l'instrument, soit par des consultations auprès d'enseignantes ou d'enseignants, soit par l'utilisation d'analyses statistiques permettant de conférer à l'instrument créé un niveau de validité et de fidélité acceptable. Enfin, il serait important de toujours avoir en tête qu'un instrument d'évaluation doit toujours être ajusté et évalué pour être certains que des conditions externes inconnues ou insensibles viennent fausser la mesure. Tout comme il existe un contrôle régulier des pompes à essence et des balances dans les épiceries pour vérifier la justesse des mesures, il faut mettre en place un processus de contrôle et d'évaluation de toutes les composantes d'un instrument d'évaluation, de la confection des questions aux modalités de correction des réponses et de transmission des résultats.

## ÉPREUVE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

### RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE DU 3 FÉVRIER 1996 PAR CRITÈRES Nombre d'élèves ayant fait l'épreuve : 13 483

Critères	Moyenne des résultats bruts	Moyennes en %
1- Le respect du sujet	9 / 10	89,8
2- La qualité de l'argumentation	22 / 30	73,3
3- Les connaissances littéraires	6,1 / 10	61,2
4- Introduction et conclusion	7,5 / 10	75,3
5- Les paragraphes du développement	8,2 / 10	81,8
6- Le vocabulaire	moyenne de fautes = 2,3	
7- Syntaxe et ponctuation	moyenne de fautes = 11,5	-
8- Orthographe d'usage et orthographe grammaticale	moyenne de fautes = 8,6	-

**RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE DU 3 FÉVRIER 1996 PAR REGROUPEMENTS DE CRITÈRES**

<b>Regroupements de critères</b>	<b>Moyenne des résultats bruts</b>	<b>Moyennes en %</b>
A- Le contenu du texte	37,1 / 50	74,2
B- L'organisation du texte	15,7 / 20	78,5
C- La maîtrise de la langue	18,9 / 30	62,9
D- La note globale	71,6 / 100	71,6

**RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE DU 3 FÉVRIER 1996 PAR VERDICTS**

<b>SEUILS</b>	<b>RÉUSSITE EN %</b>	<b>ÉCHEC EN %</b>
A- Obtenir 50 % au contenu du texte	93,4	6,6
B- Obtenir 50 % au contenu du texte	99	1
C- Obtenir 50 % à la maîtrise de la langue	86,5	13,5
D- Obtenir 60 % à l'ensemble	85	15
E- La réussite des quatre conditions	81,2	18,8